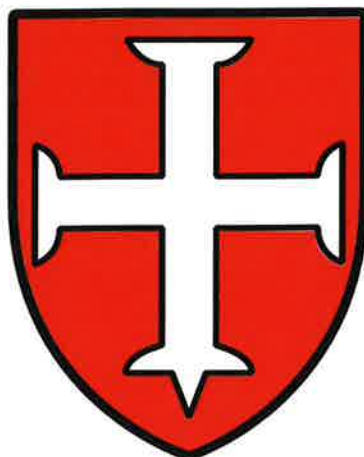


**COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL**



**PROCÈS-VERBAL
Séance du 1^{er} décembre 2025**

Pour archives

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	4
2.	PV de la séance du 27 octobre 2025	5
3.	Approbation de l'ordre du jour	6
4.	Communications du bureau du Conseil	7
5.	Communications de la Municipalité	9
	<i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures — M. Robert Middelton, Syndic</i>	<i>9</i>
	<i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments — Mme Johanna Pini, Municipale</i>	<i>9</i>
	<i>Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes — M. Vincent Chevalley, Municipal</i>	<i>9</i>
	<i>Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique — M. Yvan Rueff, Municipal</i>	<i>9</i>
	<i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière — M. Bernard Henrioux, Municipal</i>	<i>10</i>
6.	Préavis — Rapports des Commissions	11
	<i>Préavis N° 50/25 — Demande d'un crédit de CHF 50'000.- (TTC) en vue de financer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques</i>	<i>11</i>
7.	Initiatives, dépôt de motions, postulats	15
	<i>Réponse au postulat Yves Cretegny du 12-05-2025, sur le plan d'investissement 2025-2031</i>	<i>15</i>
8.	Associations intercommunales — Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon	16
9.	Divers et propositions individuelles	18
10.	Glossaire des acronymes et termes spéciaux	20

Préambule : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

La séance est ouverte à 19 h.

Constitution du bureau :

M. Henri Bossert, président
M. Claude Lagrange, vice-président, excusé
Mme Fabienne Vionnet, secrétaire
Mme Neslihan Kurt, scrutatrice suppléante
Mme Moravia Widmer, scrutatrice suppléante
Mme Ulrike Richardson, scrutatrice
Mme Birgit Schleifenbaum, scrutatrice, excusée

Huissier :

M. Laurent Sinner

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

M. Robert Middleton, syndic
M. Yvan Rueff, Municipal et vice-syndic
Mme Johanna Pini, municipale
M. Vincent Chevalley, municipal
M. Bernard Henrioux, municipal

Excusés : six membres du Conseil sont excusés

M. Jean-Daniel Aubry
M. Maximilien Berni
M. Laurent Borcard
M. Yves-André Fasel
M. Claude Lagrange
Mme Birgit Schleifenbaum

Absent : un membre du Conseil est absent

M. Antoine Amiguet

Quorum :

Au total, 35 conseillères et conseillers sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Lors du vote à main levée, la majorité simple est fixée à 18 voix contre 17. Le Président ne vote pas.

2. PV de la séance du 27 octobre 2025

M. le Président passe en revue le PV de la séance du 27 octobre 2025.

Remarques et corrections :

M. Laurent Duhoux demande de corriger son intervention p.18, en remplaçant « ... *les travaux engagés par Swisscom...* » par « ... *les travaux engagés par les propriétaires des parcelles...* ».

Le Conseil n'a pas d'autres remarque ou commentaire.

Vote pour l'approbation du PV de la séance du 27 octobre 2025 avec la correction demandée.

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : Sept

Le PV de la séance du 27 octobre 2025 est accepté à la majorité, avec la correction demandée.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le point 8 sans objet est retiré de l'ODJ. La numérotation des points suivants est corrigée.

Le Conseil n'a pas de remarque ou commentaire.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour.

Voix pour : À l'unanimité

Voix contre : Aucune

Abstention : Aucune

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances 2026

Les dates des séances de l'année 2026 ne sont pas encore fixées. Seule la dernière séance de législature est agendée au 22 juin 2026. Les autres dates seront communiquées en début d'année.

Votations fédérales et cantonales

Résultats des votations fédérales du 30 novembre 2025 :

Le taux de participation est de 51 %.

« Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »

L'objet a été rejeté à 90 % contre 10 %.

« Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) »

L'objet a été rejeté à 84 % contre 15 %.

Résultats des votations cantonales du 30 novembre 2025 :

Le taux de participation est de 50 %.

Votations cantonales

« Pour que les Vaudois de l'étranger puissent élire les conseillères et les conseillers aux États »

L'objet a été accepté à 67 % contre 32 %

« Droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement »

L'objet a été rejeté à 80 % contre 17 %

Initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici »

L'objet a été rejeté à 73 % contre 26 %

Prochain scrutin — Élections communales générales, élection complémentaire d'un membre du Conseil d'État (VD), votations fédérales, le 8 mars 2026.

Vu le volume de travail nécessaire au dépouillement, le bureau électoral sera renforcé par des jeunes de la Commune entre 18 et 25 ans. Le Président demande aux membres du Conseil qui voudraient participer au dépouillement de bien vouloir s'annoncer au bureau.

Pour les élections communales générales 2026, deux listes sont prêtes à être déposées.

Une liste d'entente municipale qui comprend les trois municipaux sortants. Ceux-ci seront placés en tête de liste. L'ordre des candidats suivant sera déterminé par tirage au sort.

Pour la liste d'entente du Conseil communal, les membres sortants seront placés en tête de liste dans un ordre déterminé par tirage au sort. Les nouveaux candidats suivront dans un ordre tiré au sort.

Un bulletin de présentation des candidats sera distribué parallèlement au matériel de vote.

Les inscriptions pourront débiter à partir du jeudi 4 décembre, jusqu'à la fermeture annuelle des bureaux, puis reprendront du 5 au 12 janvier 2026, à 12 h.

Les personnes dans l'impossibilité de se déplacer peuvent déposer leur formulaire signé dans la boîte aux lettres de la Muncipalité, au nom du mandataire de la liste.

Le 3 décembre 2025 dès 19 h, la population est invitée à une séance d'information à la salle communale.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures — M. Robert Middleton, Syndic

M. le Syndic fait part des informations concernant son dicastère.

Il annonce qu'un cadeau sera remis aux membres du Conseil en fin de séance. Il remercie Mme Pascaline Keller pour le choix et l'achat des cadeaux.

Ses remerciements s'adressent également à M. Bernard Henrioux et à Mme Christine Buccini pour l'organisation du repas de ce soir, ainsi qu'au personnel qui s'occupera du service.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments — Mme Johanna Pini, Municipale

Mme Johanna Pini fait part des informations concernant son dicastère.

Mobilité. Dès le 14 décembre 2025, le nouvel horaire TP 2026 modifie l'offre de transport nocturne en Terre Sainte. La ligne 891 (boucle entre communes le vendredi et samedi soir) est supprimée et remplacée par des courses supplémentaires sur les lignes 811 et 813, également le vendredi et samedi soir.

Courses supplémentaires ligne 811 :

- Nyon → Coppet : 2 h 5 (après la fermeture des bars)
- Coppet → Nyon : 2 h 35 (horaire coordonné avec les trains)

Il est à noter que les subventions communales pour les transports publics rencontrent un vif succès. Sur les 150 subventions accordées en près d'un an, plus des deux tiers concernent les TP.

Madame Pini termine en souhaitant à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes — M. Vincent Chevalley, Municipal

M. Vincent Chevalley fait part des informations concernant son dicastère.

Il annonce la parution du nouveau « *Quoi* » avec une magnifique photo de Michel Lambelet en couverture.

Concernant la présentation du Parc du Grand Pré, zones Loisirs et Sports, il annonce être à disposition des personnes qui n'étaient pas présentes et que la présentation sera envoyée par mail aux membres du Conseil.

Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique — M. Yvan Rueff, Municipal

M. Yvan Rueff fait part des informations concernant son dicastère.

Travaux au port. Des travaux d'entretien du port seront engagés durant la période hivernale. Les chaînes de tous les pontons flottants seront changées. Des mesures seront prises pour éviter les phénomènes de corrosion des parties métalliques de l'infrastructure.

Informatique administrative. Le nouveau site internet de la commune sera mis à disposition d'ici la fin du mois. Une application disponible en téléchargement permettra la réception des informations de la commune sur les téléphones portables. Un flyer est à disposition pour cela.

L'ancien site sera fermé à la fin de l'année.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière — M. Bernard Henrioux, Municipal

M. Bernard Henrioux informe le Conseil sur les affaires en cours dans son dicastère.

Chalet de Poêle Chaud. Quelques finitions intérieures et l'écoulement des eaux doivent encore être terminés. Une belle inauguration aura lieu au printemps, avant la fin de la législature.

Plantations. 170 chênes ont été plantés pour les enfants.

6. Préavis — Rapports des Commissions

Préavis N° 50/25 — Demande d'un crédit de CHF 50'000.- (TTC) en vue de financer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil et rappelle que ce préavis est une réponse de la Municipalité au postulat Lars Kermodé du 10 mars 2025.

Rapport de la Commission des Travaux, M. Gilles Pilloud

M. Pilloud lit le rapport de la Commission des Travaux.

Rapport de la Commission des Finances, M. René Bautz

M. René Bautz lit le rapport de la Commission des Finances.

M. le Président passe la parole au Conseil.

M. Denis Gobet souhaite connaître les marges réalisées par la Commune sur l'exploitation d'une borne, par rapport au prix de l'électricité ou lors d'une recharge.

M. Yvan Rueff répond que le tarif appliqué sera à 50 ct/kWh. Ceci devrait couvrir les amortissements. La commune souhaite rentrer dans ses frais, sans dégager de marge bénéficiaire.

M. Denis Gobet constate qu'il s'agit essentiellement des coûts fixes. Il souhaite connaître le modèle de calcul utilisé comme base aux calculs pour obtenir ces tarifs.

M. Yvan Rueff explique que la Commune s'est basée sur un modèle de simulation présenté aux commissions lors de la présentation du préavis. Ceci permet de prévoir l'évolution de la marge dans différentes situations, avec ou sans subvention.

M. Denis Gobet demande combien de voitures par jour cela représenterait, concrètement.

M. Yvan Rueff répond qu'avec un taux de 25 % d'utilisation, on se retrouve à 10 % de marge, y compris l'amortissement sur dix ans. Il ajoute que la somme empruntée n'est pas énorme. Si la Commune parvient à récupérer 16'000 CHF de subvention sur les 50'000 CHF investis. Il resterait 34'000 CHF à charge de la commune sur dix ans, soit 3'400 CHF par an.

M. Denis Gobet demande si la Municipalité confirme bien des revenus annuels compris entre 3'500 CHF à 4'000 CHF.

M. Yvan Rueff répond que c'est à peu près cela.

M. Jean-Marc Fillistorf remercie la Municipalité pour l'installation de ces bornes à Crans. Il demande pourquoi la Commune préfère financer ce projet par l'emprunt, plutôt que par le fonds de développement durable.

Mme Joahanna Pini explique que l'évolution du fonds doit être mieux connue avant de l'utiliser comme source de financement. C'est pourquoi elle passe par un emprunt.

Elle ajoute que les revenus de ces bornes ne pourront pas être attribués au fonds. Par contre, le fonds pourrait être utilisé pour le financement, avec l'accord du Conseil.

M. Jean-Marc Fillistorf demande si la dotation du fonds est connue, de tête.

Mme Johanna Pini répond que la dotation du fonds se monte à plus de 500'000 CHF et que cela correspond aux objectifs.

M. Yves Cretegnny signale que si le conseil veut modifier le financement, une modification du préavis sera nécessaire. Le Conseil peut déposer un amendement offrant la possibilité des deux options.

Mme Johanna Pini répond que c'est possible. La gestion du fonds est maintenant un peu plus claire qu'à son lancement, il y a un an. Cette possibilité aurait du sens.

M. Yves Cretegnny ajoute que le préavis demande un crédit de 50'000 CHF.

Mme Johann Pini convient que le Conseil pourrait décider de financer ce projet par le fonds.

M. le Président précise que si le Conseil souhaite un amendement, le texte doit être préalablement déposé par écrit.

M. Gilles Pilloud souligne que ce projet correspond à une infrastructure, comme un abri de bus ou un trottoir. De son point de vue, cela reste du mobilier. Pour lui, le fonds doit être réservé pour des projets qui font avancer les démarches écologiques. Les bornes de recharge vont dans ce sens, mais restent une infrastructure communale.

M. Yvan Rueff ajoute que la Commune touchera des subventions. Selon lui, le mélange entre subvention et prélèvement sur un fonds n'est pas une démarche très transparente pour le financement d'un projet.

M. Denis Gobet demande s'il est possible d'attribuer le revenu des bornes au fonds qui a servi à leur financement.

Mme Johanna Pini explique que le règlement prévoit que le fonds pour le développement durable soit alimenté par le droit d'usage du sol. Il s'agit d'une limite voulue par l'entrée en vigueur du MCH2. Les revenus seront simplement attribués à la trésorerie générale de la Commune.

M. Yves Cretegnny demande si le fonds pourrait être alimenté par un loyer d'usage du sol, pour les bornes.

Mme Johanna Pini répond que cela n'est pas possible. Le droit d'usage du sol est reversé par Romande Énergie et le suivi est très clair.

M. Olivier Andrey souhaite une relecture du règlement du fonds du développement durable avant toute proposition de modification des sources de revenus et des possibilités de financement.

M. Jean-Marc Fillistorf souligne que ce fonds est pensé pour soutenir ce genre de projet. Au-delà de l'aspect comptable, il trouve raisonnable de financer ce projet via le fonds et d'attribuer les revenus à la Commune.

Il estime que ce projet est une belle occasion pour utiliser le fonds et serait en faveur d'un amendement qui laisse la liberté et la possibilité d'utiliser le fonds ou non.

M. Gilles Pilloud rappelle que le Conseil avait réservé l'usage du fonds au financement aux projets amenés par une démarche privée et que les projets de la Commune n'étaient pas éligibles.

M. Jean-Marc Fillistorf précise que le fonds ne pourrait pas servir au financement de panneaux solaires sur le toit des bâtiments communaux. Ici, les bornes de recharge sont au bénéfice des villageois.

M. René Bautz apporte le point de vue de la commission des finances. Il estime prioritaire de vérifier le règlement avant de changer les modalités de financement.

Par souci de clarté, il propose que ce projet soit considéré comme une infrastructure communale et que son financement passe par un emprunt, comme proposé dans le préavis.

Par la suite, au vu du règlement, d'autres projets pourront être financés par le fonds.

M. le Syndic craint que l'installation de ces bornes ne soit retardée par une mauvaise décision.

Vu le montant du préavis, il n'est pas nécessaire de créer un précédent.

M. Yves Creteigny estime plus prudent de ne pas voter d'amendement. Cependant, la question de M. Fillistorf est tout à fait légitime. Le fonds accumule des revenus que l'on n'utilise pas. À l'avenir, une réflexion sur les différentes options de financement devra être faite.

Mme Johanna Pini ajoute que la Commune souhaite élargir la palette des subventions octroyées par le fonds et étudie les possibilités.

M. Carlos Mota trouve hasardeux de modifier le financement sans connaître précisément ce qui est autorisé par le fonds, au risque de devoir se rétracter.

M. Jean-Marc Fillistorf maintient sa proposition d'amendement. Il trouve légitime d'éviter un emprunt, si la possibilité d'utiliser le fonds existe.

M. le Président constate que la proposition est maintenue. Il demande à son auteur de déposer sa proposition par écrit.

Mme Catherine Schmutz s'inquiète des conséquences que pourrait avoir cet amendement.

La Municipalité pourrait recourir de manière trop large au financement par le fonds.

M. Yves Creteigny précise que cet amendement ne concerne que ce préavis.

M. le Président reçoit et lit la proposition d'amendement :

Il s'agit d'ajouter un point 2 aux conclusions du préavis, comme suit :

- 1) D'autoriser la Municipalité à procéder à l'installation des bornes de recharge des véhicules électriques (**inchangé**).
- 2) *De financer, si cela est possible, cette dépense par le fonds du développement durable (**ajouté**).*
- 3) D'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de 50'000 CHF en augmentation du compte numéro 1409.00 installation de bornes électriques (**anciennement point 2**).

Votation pour la proposition d'amendement au point 2.

Voix pour : 22

Voix contre : 9

Abstention 3 : 3

L'amendement est accepté par la majorité du Conseil.

Mme Sonia Weil signale que le point 3 n'est pas logique. Le point 3 doit commencer par « à défaut, d'octroyer... », au cas où le point 2 ne serait pas possible.

M. le Président constate qu'une correction du point 3 est nécessaire, au vu de la remarque de Mme Weil, et demande le dépôt d'un nouvel amendement dans ce sens :

3) *À défaut*, d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de 50'000 CHF en augmentation du compte numéro 1409.00 installation de bornes électriques (*ajouté*).

Votation pour le 2^e amendement qui complète le préavis et corrige le point 3 :

Voix pour : 25
Voix contre : Huit
Abstention : Une

Le 2^e amendement est accepté par la majorité du Conseil

M. le président relit les conclusions du rapport amendé et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis N° 50/25 :

Voix pour : Majorité
Voix contre : Trois
Abstention : Deux

Le préavis N° 50/25 est accepté à la majorité du Conseil.

M. Lars Kermode, auteur du postulat, remercie la Municipalité, les commissions, ainsi que le Conseil pour cette décision.

7. Initiatives, dépôt de motions, postulats

Réponse au postulat Yves Creteigny du 12-05-2025, sur le plan d'investissement 2025-2031.

M. Chevalley et Mme Johanna Pini présentent en détail l'outil de planification des besoins de financement pour la Commune sur une période étendue (30 ans). Cet outil permet la simulation des besoins futurs englobant tous les grands projets de développement. La dette peut être lissée sur une période plus ou moins longue, permettant ainsi de calculer son impact sur le point d'impôt.

Suite à la présentation, M. le Président passe la parole au Conseil.

M. Yves Creteigny remercie la Municipalité pour le développement de cet outil. Cela correspond exactement à ce qui était demandé dans le postulat.

Il trouverait intéressant de permettre aux commissions à vocation financière de l'examiner d'une manière plus attentive.

M. Marc-Henri Barrail réagit avec deux commentaires. Il rappelle qu'en début de législature, le Conseil avait voté un plafond d'endettement de 35 millions. Quatre ans, les investissements restent très faibles. Donc on peut faire toutes les projections voulues, mais sans volonté, aucun investissement ne se fera.

À six mois des élections municipales, il pense que c'est un vrai sujet de campagne.

Depuis la rénovation de l'ancien collège et création de la crèche, aucun investissement n'a été fait par la Commune. « *Là, on repart avec le centre sportif, c'est très bien, mais il faut accélérer* » !

Il estime que l'on ne peut pas continuer à gérer cette Commune avec le point d'impôt comme seul objectif.

Il demande aux futurs membres de la Municipalité de présenter un vrai plan d'investissement et pas seulement des graphiques.

8. Associations intercommunales — Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, Région de Nyon

APEJ — Rapporteur, M. Carlos Mota

M. Carlos Mota informe le Conseil sur la séance du conseil intercommunal de l'APEJ, le 18 novembre 2025 au Théâtre de Terre Sainte à Coppet. Trois sujets principaux ont été discutés :

- Approbation du budget APEJ 2026 ;
- Préavis relatif à l'évolution du projet de salle de gymnastique double (VD4) à Necker en salle triple (VD6). Il s'agissait de saisir l'opportunité d'un changement dans la loi cantonale, pour une augmentation des coûts très raisonnable. Ceci a été validé par le CI.
- Projet de modification du règlement du CI proposé par les délégués de Crans

Préavis N° 04/2025 relatif au budget APEJ 2026. Le budget 2026 de l'APEJ s'élève à 35,2 millions CHF, en hausse de 4,3 % par rapport à l'année précédente. La contribution des communes augmente de 6,25 % pour atteindre 19,3 millions CHF, soit 59 % du budget total. La quote-part de Crans représente 12 % de cette contribution, soit environ 2,3 millions CHF.

Le budget de l'APEJ augmente entre 2025 et 2026 pour deux raisons principales : l'ouverture de nouvelles infrastructures scolaires (aux Rojalets, à la Piscine Patinoire et à Mies), ainsi que le développement de l'offre d'accueil de jour pré et parascolaire, conformément aux exigences légales (LEO, LAJE) et aux besoins des familles de Terre Sainte.

Le budget 2026 a été approuvé par les délégués, suivant la recommandation de la COFIN.

Cette hausse budgétaire significative pour Crans soulève des choix politiques difficiles, auxquels la commune devra faire face.

M. Mota reprend l'intervention de Mme J. Tadion, de Tannay, et membre de la COFIN (en résumé) :

La COFIN a analysé le budget de l'APEJ dans une perspective pluriannuelle (2022-2027), dans un contexte de rigueur budgétaire. Elle rappelle que la hausse 2025-2026 s'explique principalement par des décisions déjà votées à l'unanimité. L'APEJ a déjà optimisé ses dépenses, sans dégrader la qualité des services.

La COFIN met en garde contre des coupes aveugles qui fragiliseraient des services essentiels à la cohésion sociale. Si des économies supplémentaires sont souhaitées, des questions de fond doivent être posées : faut-il remettre en cause des services comme la bibliothèque ou la ludothèque ? L'éducation ne doit-elle pas plutôt être vue comme un investissement d'avenir ?

Sur ce dernier point, M. Mota rejoint l'avis de la commission des finances, qui estime que l'éducation et l'accueil de jour doivent être considérés comme des investissements prioritaires et non comme des postes d'économies. Plutôt que de réduire ces prestations essentielles pour nos enfants, il convient d'explorer d'autres leviers pour maîtriser les coûts, comme l'optimisation des revenus issus de l'exploitation des infrastructures.

Projet de modification du règlement du CI proposé par les délégués de Crans.

M. Mota rappelle que ce projet est né du constat fait à la suite de désordres survenus lors d'une précédente séance du Conseil intercommunal (CI). Son objectif est de restaurer un climat serein dans les débats. Le projet de modification est accepté. Concrètement, il propose d'autoriser le bureau du Conseil à appliquer les modifications proposées par dérogation, avant leur adoption formelle par le département cantonal compétent et à condition que celles-ci soient préalablement validées par le CI.

SITSE — Rapporteur, Mme Ulrike Richardson

Mme Ulrike Richardson informe le Conseil sur la séance du 13 novembre 2025. Deux sujets concernaient la commune de Crans.

Budget 2026. En légère augmentation par rapport à 2025, il y a environ 160'000 CHF de différence qui sont en lien avec l'augmentation des frais d'administration.

Le budget est accepté.

Préavis pour l'acquisition du chauffage à distance des Rojalets, pour un montant de 2'250'000 CHF.

Le préavis est accepté.

PNR (Police Nyon Région) — Rapporteur, M. Quentin Pommaz

Il n'y a pas eu de séance.

ORPC (Protection civile) — Rapporteur, M. Fasel

M. Fasel est absent.

SDIS — Rapporteur, M. le Syndic

Pas de communication

Conseil Région de Nyon — Rapporteur, M. Yves Cretegny

M. Yves Cretegny informe le Conseil sur les objets de la prochaine séance du 10 décembre 2025.

On y traitera six préavis :

- Une demande de crédit pour soutenir les activités du Casino Théâtre de Rolle pour la période 2026-2029.
- Une demande de crédit pour le financement de courses expérimentales en véhicule électrique sur la ligne 815 Nyon — Gingins.
- Une étude sur le renforcement des services de proximité dans le nord du district
- Une demande de crédit pour l'évaluation de retombées économiques médiatiques des évènements culturels
- L'adhésion de la commune de Chésereux à Région Nyon
- Le budget 2026

9. Divers et propositions individuelles

M. Cretegny demande si la commune a déjà été informée des futurs travaux d'alimentation en eau potable annoncés dans la presse, par les services industriels de Nyon et de leurs éventuelles répercussions sur la tarification de l'eau potable pour Crans.

M. le Syndic répond avoir été interrogé par le journaliste de la Côte. La Municipalité a partiellement répondu par la voix de M. Rueff.

M. Rueff confirme que la commune a été informée par les services industriels de Nyon. Ceux-ci ont présenté leur stratégie de développement du réseau d'eau potable, incluant une nouvelle répartition des zones d'alimentation et la modernisation des puits communaux. « *Tout cela nous paraît couler de sens* ».

La nouvelle convention d'eau potable introduira un tarif maximum, avec une marge de manœuvre significative permettant aux Services industriels de Nyon d'augmenter les tarifs bien au-delà de l'inflation. Cette flexibilité tarifaire inquiète la commune, qui attend de recevoir le projet de convention pour en évaluer concrètement l'impact financier.

Mme Milène Pochon signale l'absence de panneau « *interdit aux chiens* » à l'entrée de la place de jeux côté terrain de foot, alors qu'il en existait un auparavant.

M. Bernard Henrioux confirme qu'il remettra un panneau, précisant que ceux-ci sont régulièrement retirés par des personnes irrespectueuses.

Mme Milène Pochon demande la raison de l'absence de Crans sur le site internet de Terre Sainte.

M. le Syndic explique que Crans s'est retiré il y a six ans du financement du « pot commun » de Terre Sainte (1 million/an), faute d'avantages suffisants. Cela a créé des tensions, le syndic de Crans ne participant plus aux assemblées des syndics. L'absence de Crans sur le site de Terre Sainte semble relever d'une décision politique des autres communes.

M. Michel Lambelet : Annonce l'inauguration de la crèche de Noël le jeudi dès 18 h 30.

M. le Président remercie M. Michel Lambelet pour la préparation et la pose des affiches électorales sur le territoire de la Commune, ainsi que l'équipe des décorations de Crans pour leur magnifique travail avant les fêtes.

Le Conseil n'a plus de questions ni de remarques.

La séance est levée à 20 h 53

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS



**Le Président
M. Henri BOSSERT**



**La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet**

10. Glossaire des acronymes et termes spéciaux

Organismes communaux

CODIR	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.

Associations intercommunales

ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.

Organismes cantonaux

AdCV	Association de Communes Vaudoises.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance
UCV	Union des communes vaudoises.

Autres organismes et raisons sociales

AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energieô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.

Lois et règlements

LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.